

---

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

---

**SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2019**

---

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 7  
Date de la convocation : 12/09/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 20 septembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire.

Présents : CROZET Yves, LABROSSE Simone, DELAYE Marie-Yvette, ODIN Catherine, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger, ISNARD Michel.

Absent excusé : ODIN Corentin.

Secrétaire : DELAYE Marie-Yvette.

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance.

Mme DELAYE Marie-Yvette est désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 5 juillet 2019.

Le Conseil municipal est informé par Monsieur le Maire que suite à la venue ce jour des Conseillers départementaux, Mme ROBIN Clotilde et M.LACROIX Jérémy, l'inauguration officielle de la salle des fêtes ne pourra se faire en cette fin d'année du fait de la proximité des élections municipales et de l'impossibilité que soit présent M. Le Préfet. L'inauguration ne pourra pas se faire avant les élections municipales.

M. le Maire indique que la mairie a reçu les remerciements du DEFI ANTHONY ainsi que de l'ADAPEI section Roanne pour les subventions qui leur ont été versées.

*RPQS ( Rapport sur le Prix et la Qualité des Service de l'eau) 2018 :*

Le RPQS est présenté tel qu'il a été rempli, en ligne, sur le site de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Suite aux extensions, on compte 95 abonnés contre 77 en 2010. Les tableaux sont établis en fonctions des données recueillies de juillet 2017 à juillet 2018. L'augmentation des volumes produits se monte à 2.9%. La hausse des volumes d'eau vendus s'explique par les extensions réalisées. Le rendement du réseau reste au-dessus de 75%, norme à respecter, mais il est nécessaire de rester vigilant.

Le RPQS est adopté à l'unanimité et est mis à disposition des usagers du service en mairie.

*Demande d'achat de chemin rural à FENIER :*

Suite à un courrier reçu en Mairie, la commune accepte la demande de Mme BERTHIER d'acheter le chemin rural qui longe la parcelle cadastrées C 937. Une enquête publique sera engagée pour cette vente. Cependant, la commune rappelle que dans le cadre du plan local d'urbanisme (PLU), qui s'applique désormais sur la commune, le bâtiment agricole qui jouxte

ce chemin ne peut faire l'objet d'un changement de destination, d'autant que sa surface au sol est inférieure à 50m<sup>2</sup>.

Signature de la Vente avec la société Le PARADIS :

La vente de la parcelle C1959 (située à Fénier) de 635 m<sup>2</sup> à la SCI le Paradis (LATOUR Thierry) pour 895,09€ a été signée le 16 septembre 2019. Il est rappelé que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur qui devra aussi s'acquitter des frais engagés par la commune pour l'enquête publique.

Il reste à signer la vente de la petite surface acquise par M.BECQUET Jean-Michel le long de la rue de l'église.

Suite de l'enquête publique sur la vente des chemins MONTVENEUR-le-HAUT et VAVRES :

- Le rapport d'enquête publique établi par le commissaire enquêteur est favorable.
- Pour MONTVENEUR, il s'agit d'un chemin entre les maisons, l'opération est simple, il reste à trouver un notaire.
- Pour VAVRES, l'opération est de plus grande envergure car les acquéreurs doivent réaliser un chemin qui se substituera au chemin qui sera vendu. La vente ne pourra se faire qu'une fois que les parties se seront entendues sur les travaux en question. Il est en effet nécessaire que des grumiers puissent utiliser le nouvel itinéraire.

Piste Forestière :

La piste forestière qui relie TRONCY à la croix de CHATENAY est terminée depuis 5 ans. Mais les rectifications parcellaires ne sont toujours pas terminées du fait du refus de signer d'un propriétaire. Un courrier sera fait aux Eaux et Forêts, maître d'œuvre du projet, afin de faire avancer le dossier.

Point travaux Mairie :

Les travaux sont presque finis : la pose des panneaux indicateurs et les marquages au sol seront réalisés au début du mois d'octobre.

La plantation de végétaux avec l'aide d'un paysagiste, comprise dans le marché THIVENT sera réalisée fin octobre.

Lancement des travaux d'extension du réseau communal vers CHANTEFAY: Le Conseil municipal confirme la décision du 5 juillet 2019. Les travaux devraient démarrer prochainement.

Travaux Voirie 2019:

Cela concerne trois tronçons : deux sur la VC 6 – Chemin de VERNAY et de BOIS-VERNAY, un entre l'église et le début du chemin d'ACHINTRE. Les devis faits par TPCF et THIVENT TP font apparaître un écart trop important de prix. Le Conseil décide à l'unanimité de faire faire un troisième devis pour comparaison. La décision de l'entreprise est reportée au prochain conseil municipal.

Point finances :

Les emprunts budgétisés ont été débloqués pour le paiement des travaux de la salle des fêtes et de devant la Mairie. En prenant en compte les factures qui restent encore à payer, le solde de trésorerie se monte à environ 162 000€. Cela permet d'engager les travaux prévus en 2019 (voirie, eau). La trésorerie de la Commune reste à un niveau très satisfaisant, 8 à 9 mois de fonctionnement, compte tenu de l'importance des dépenses réalisées.

Indemnités de conseil allouées aux comptables du Trésor public pour les fonctions de receveur :

Suite à un courrier reçu en mairie par la nouvelle receveuse du Trésor public de CHARLIEU, une nouvelle délibération est prise pour acter le changement de comptable du Trésor.

Il est donc précisé que l'ancien comptable, Mme PELLETIER Mireille a exercé jusqu'au 31 mars 2019 et que Mme ISSARTEL-CURATOLO Laurence a pris ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> avril 2019.

Les indemnités feront donc l'objet d'un versement tenant compte des temps d'activité respectifs.

- **Adoption à l'unanimité de cette délibération**

Mise en place du périmètre de protection des captages d'eau suite à la Déclaration d'Utilité Publique :

Le second captage d'eau de la commune, situé aux Sapins, à proximité du premier, a été validé par une déclaration d'utilité publique. Les Douglas déjà présents sur la parcelle ne seront pas coupés. Ils ne posent pas de problème pour le captage. Un débroussaillage sera effectué puis une clôture sera posée ainsi qu'une barrière sur le chemin qui traverse la parcelle. Le passage des piétons sera possible. Les exploitants forestiers devront demander en mairie la clé de la barrière pour passer, exceptionnellement, sur ce chemin.

**Questions Diverses :**

• REPAS des anciens :

Le menu a été choisi, une cinquantaine de personnes sont attendus. Une animation aura lieu avec un orgue de barbarie.

Les invitations de la population au vin d'honneur sont données aux conseillers afin de les distribuer dans les boîtes aux lettres des administrés.

Il va être demandé à M.MARCHAND Claude-Henry de venir couvrir l'événement pour la presse locale.

• Arrivée de la fibre optique :

La première étape du génie civil d'une part et d'autre la deuxième étape, pose des boîtiers, sont terminées. La troisième étape, celle du raccordement va commencer à la fin de l'année 2019. Comme précédemment indiqué, une réunion avec la population se fera en décembre avec les opérateurs

• Point sur les sources et la période de sécheresse :

Comme en 2018, les deux sources de la commune sont au plus bas en cette fin d'été. Mais le débit reste suffisant pour alimenter les abonnés. Un agriculteur ayant réalisé un forage, la demande adressée à la commune a baissé ce qui nous donne plus de marge de manœuvre.

• Clés salle des Fêtes :

Il a été demandé à la société MENIS de transmettre à la mairie les clés de la salle des fêtes qui restent en sa possession.

• Fermeture de la Trésorerie de CHARLIEU:

Au 31 décembre 2022, la fermeture totale de la Trésorerie de CHARLIEU est programmée.

La nouvelle Trésorière vient en Mairie le lundi 14 octobre pour nous informer sur la dématérialisation des paiements obligatoire, le regroupement des régies et l'éventualité de la mise en place d'un terminal de CB à la mairie.

La séance est levée à 23 heures 30

**Prochaine réunion le vendredi 8 novembre 2019 à 20h30**

Le Maire, Yves CROZET

